



# CHASSEURS DE PARIS

n° 17 – Hiver 2008

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

---

## Quelles perspectives pour 2009

L'Assemblée Nationale se sera prononcée le 18 décembre sur la proposition de loi « pour l'amélioration et la simplification du droit de chasse » établie par M. Ladislas Poniatowski, Sénateur de l'Eure, en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Si cette proposition de loi, adoptée par le Sénat le 13 mai dernier, est très bonne pour les chasseurs, son article 7 « sonne le glas » de notre Fédération. En effet, pour lutter contre le nomadisme de la validation des permis nationaux, phénomène marginal et non avéré, la FNC n'a pas trouvé mieux que de se faire attribuer le pouvoir de « fixer chaque année le prix unique de la cotisation fédérale que chaque demandeur d'un permis de chasser national devra acquitter ».

J'observe que cela ne concerne que 10% des chasseurs mais, pour notre Fédération qui ne valide que des permis nationaux, les conséquences de cette disposition législative, si elle était confirmée, seraient dramatiques. Ainsi, la FNC fixerait le montant de toutes nos recettes. Il s'agirait donc d'une véritable « gestion de fait » de sa part, privant votre Conseil d'administration de ses pouvoirs, de ses responsabilités, de la maîtrise du fonctionnement de votre Fédération. C'est en réalité à « l'asphyxie », voire à « la disparition » de notre Fédération que conduirait l'adoption de l'article 7.

Comme pour le timbre national grand gibier, il faudra s'attendre de la part de la FNC à une augmentation sensible de la cotisation fédérale qui contribuera à un nouvel accroissement du prix du permis national, ce qui va à contre courant du développement du nombre de chasseurs.

J'ajoute que la FNC procède à des augmentations « à cliquet » systématiquement ciblées sur les chasseurs titulaires du permis national. Cette année, la baisse sensible du prix des produits agricoles devrait logiquement entraîner la baisse du timbre grand gibier national dont le montant a été fortement augmenté l'année dernière par suite du doublement des prix agricoles. Nous sommes en droit d'attendre cette réduction. La FNC le fera-t-elle ?

Je souhaite que vous soyez nombreux à notre prochaine Assemblée générale le 7 avril 2009 pour prendre les décisions qu'appellent les nouvelles dispositions législatives condamnant notre Fédération si elles sont effectivement votées.

Notre Fédération a pris une part active à la relance du Saint-Hubert Club de France, afin de disposer d'une puissante association traitant de la ruralité, de la chasse et de la biodiversité, capable de dialoguer avec les associations de protection de la nature, pour faire valoir le rôle des chasseurs et défendre nos valeurs. Merci de soutenir le Saint-Hubert Club de France par vos adhésions.

Notre Fédération s'est efforcée de toujours vous apporter, dans les meilleurs délais, les services que vous en attendiez, en particulier pour valider vos permis de chasser. Toutes vos suggestions pour améliorer encore la qualité des services rendus seront les bienvenues.

Notre Fédération poursuit activement la formation à l'examen du permis de chasser. Environ 1000 candidats par an, y compris les participants de la FICEVY, sont préparés pour les épreuves que font passer les inspecteurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Après ce rapide tour d'horizon, permettez-moi de vous souhaiter, malgré la crise qui nous préoccupe, **un joyeux Noël et une excellente année 2009**, à titre personnel et dans vos activités cynégétiques.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

## **A table, les gibiers français**

A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la viande de gibiers de chasse d'origine française a été mise à l'honneur en novembre par les Brasseries Flo, la société Métro et d'autres partenaires, dans le cadre d'une campagne nationale de communication à laquelle notre Fédération a apporté son soutien.

Durant quatre jours, la FIC Paris-HSV a participé aux animations de vente dans l'entrepôt Métro de Paris 18<sup>e</sup> pour mettre en avant le « Gibier de Chasse Chasseurs de France ». Anthony Isambert et Sylvain Nortier, techniciens de notre Fédération, étaient présents au côté de François Pecquerie, vétérinaire consultant de la FNC, pour accueillir et répondre aux questions des clients.

Sachant que moins de 30 % de la viande de gibier consommée en France provient de nos territoires de chasse et que 4 Français sur 10 n'ont jamais goûté au gibier, il existe un véritable enjeu de filière dans lequel la chasse se doit d'être présente.

Pour toute information sur cette opération : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

## **Fin mars à Rambouillet**

Le Salon de la Chasse de Rambouillet se tiendra du vendredi 27 au lundi 30 mars sur l'Hippodrome de Rambouillet (Yvelines). Site : [www.salondelachassederambouillet.com](http://www.salondelachassederambouillet.com) .

Une invitation pour une entrée gratuite, offerte par notre Fédération, sera jointe à la Lettre n° 18 qui sera diffusée au début du mois de mars.

Pour les chasseurs parisiens, ce Salon sera une occasion de rencontrer les représentants de leur Fédération qui sera présente à Rambouillet, comme à l'accoutumée, aux côtés de la FICEVY.

## **Rencontre avec la FICEVY**

Dans le cadre des réunions communes des conseils d'administration de la FIC Paris-HSV et de la FICEVY, une visite effectuée dans le Vexin français en octobre dernier a permis à plusieurs administrateurs de notre Fédération de rencontrer, sur le terrain, leurs pairs de la FICEVY.

Accueillis à Grisy-les-Plâtres (près de Cormeilles), ils ont pu apprécier le projet de Maison de la nature et de la chasse que mène la FICEVY dans une ancienne ferme de cette commune du Val-d'Oise.

Ce projet est piloté par Jean-Marc Dallemagne, administrateur de la FICEVY et président du Club des Jeunes Chasseurs d'Île de France.

## **Quelques livres pour Noël**

La période de Noël est propice aux cadeaux à faire ou à se faire ! Les livres de chasse ne manquent pas et on peut rappeler ceux écrits récemment par des administrateurs de notre Fédération :

- *L'incontournable du piégeur* (Editions Chasse- Sports) par Jean-Claude Saulnier, président de l'UNAPAF (voir la Lettre n° 15) : un manuel de formation et de perfectionnement pour les piégeurs, largement illustré avec une analyse de la réglementation (site : [www.unapaf.com](http://www.unapaf.com) ).

- *Cuisiner les bécassines* (Gerfaut) par Patrice Février, président du CICB (voir la Lettre n° 15) : une vraie balade gourmande faite de recettes et d'anecdotes pour une inspiration culinaire propre à honorer ce gibier en cuisine et à table (CICB : 5 avenue des Chasseurs – 75017 Paris)

- *Le chevreuil – Cuisine & saveurs* (Montbel) par Jacques Reder (voir la Lettre n° 11) : un recueil de recettes de cuisine dédiées exclusivement au chevreuil, complété par des réflexions sur la chasse de ce gibier et par quelques textes anciens sur l'art de la table.

NB : La Librairie de Montbel, spécialisée dans les livres de chasse (ouvrages anciens ou modernes et éditions) propose dans la collection Dîners de chasse, d'autres livres sur d'autres gibiers : *Cerf, Bécasse, Bécassine, Canard, Faisan, Lièvre et lapin, Perdreau, Sanglier*, ainsi que *Cueillette et gibiers*. (Montbel : 8 rue de Courcelles – 75008 Paris, tél : 01 45 63 04 04, site : [www.montbel.com](http://www.montbel.com) ).

## **Question d'un chasseur de Paris**

Quelles armes de chasse doivent être déclarées ?

La plupart des armes de chasse sont classées en 5<sup>ème</sup> catégorie, dans deux groupes (I et II).

- Les armes du « groupe I » sont soumises à déclaration. Il s'agit des armes à canons rayés (carabines, express, mixtes et drillings) ainsi que des armes à canon lisse semi-automatiques ne pouvant pas tirer plus de trois coups (deux cartouches dans le magasin et une dans la chambre) et des armes à canon lisse à répétition dont le magasin ne peut contenir plus de cinq cartouches.

- Les armes du « groupe II » ne sont pas soumises à déclaration. Il s'agit des armes à canons lisses tirant un coup par canon (en particulier les traditionnels fusils à deux canons juxtaposés ou superposés).

L'assurance responsabilité civile chasse est-elle valable si le permis de chasser n'a pas été validé ?

Si l'attestation d'assurance responsabilité civile chasse précise que « aucune déchéance n'est opposable aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droits », cela signifie que même si le permis de chasser n'est pas validé, la compagnie d'assurance règlera le sinistre en payant les dommages. Mais elle pourra dans tous les cas engager un recours contre l'auteur fautif.

Il se peut aussi que la responsabilité de l'organisateur de la chasse soit recherchée dans la mesure où il lui est vivement conseillé de vérifier la validité des permis de chasser.

Nous recommandons à tous les chasseurs d'être parfaitement en règle pour leur permis de chasser et pour leur assurance.

Nous insistons auprès des présidents ou directeurs de chasse pour qu'ils contrôlent avec vigilance tous les documents de leurs chasseurs, qu'il s'agisse de clients, d'amis intimes ou d'invités d'honneur.

## **Le nouveau site de l'ONF : une rubrique pour les chasseurs**

Toujours prêts à découvrir des territoires, des gibiers ou des modes de chasse nouveaux, les chasseurs « baladeurs » que sont les citadins et en particulier les Parisiens, pourront consulter le nouveau site de l'ONF (Office National des Forêts) pour découvrir les propositions de chasses à la journée, en licence dirigée (sous la conduite d'un agent forestier) programmées à travers les différentes régions de France.

Sur le site [www.onf.fr](http://www.onf.fr) : il convient de suivre les rubriques « Activités nature », puis « Sortir en forêt », puis « Activités cynégétiques », puis « Chasses en licences dirigées », et enfin de télécharger les catalogues par région !

Plusieurs adhérents de notre Fédération ont déjà expérimenté les chasses à la journée organisées par l'ONF et nous en avons fait part de leur satisfaction.

## **Session de formation pour le Brevet Grand Gibier 2009, à Paris**

Pour l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV, le millésime 2008 du Brevet Grand Gibier s'est soldé par un résultat très satisfaisant (27 reçus sur 29 présentés) qui démontre la forte implication des candidats dans cet examen ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé pendant plus de trois mois par les formateurs de l'association.

En vue de la prochaine session de formation du printemps 2009, une réunion d'information est programmée pour le mercredi 11 février de 19h00 à 20h00 à la Maison de la Chasse et de la Nature, 60 rue des Archives à Paris 3<sup>e</sup>.

Pour toute information : Alain Collorec, tél. 06 81 29 37 11 - mél. [collorec.alain@wanadoo.fr](mailto:collorec.alain@wanadoo.fr)

Notons que Jacques-Georges Ozanne, qui est administrateur et trésorier-adjoint de notre Fédération, a créé cette association interdépartementale des chasseurs de grands gibiers et l'a présidée durant cinq années. Venant d'être nommé au poste de trésorier de l'Association nationale (ANCGG) dont il est administrateur depuis 25 ans, il a cédé son siège de président à Serge Delvaque van Woerkom et le conseil d'administration de l'AICGG Paris-HSV l'a élu président d'honneur.

## **Lu dans la presse**

« Le Point » (15 septembre 2008)

Dans le cadre d'un important article soulignant la prolifération de certaines espèces d'animaux sauvages (sangliers, renards, goélands) qui se rapprochent des villes et ne craignent plus la présence humaine, le directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Île de France, Didier Gavens, qui est aussi directeur de notre Fédération, remarquait : « Les hommes ne savent plus comment appréhender la faune sauvage : un renard dans un jardin et c'est la panique... »

Et, soulignant plus loin que « Les gens veulent de la biodiversité... », il notait d'un air moqueur qu'ils ne l'apprécient guère lors d'une collision automobile avec un sanglier !

## **Date de l'assemblée générale de la FIC : à noter sur vos tablettes**

La prochaine assemblée générale de la FIC Paris-HSV se tiendra le mardi 7 avril 2009 à 18h00.

Les chasseurs de Paris doivent dès à présent inscrire cette date sur leurs tablettes car cette réunion est une excellente occasion pour savoir ce que notre Fédération fait pour ses adhérents, quels services elle leur apporte, quelles sont ses réalisations et ses projets, à quels problèmes elle est confrontée.

Cette rencontre annuelle doit aussi permettre à tous les adhérents de la FIC Paris-HSV d'évoquer toutes sortes de sujets liés à la chasse et à son avenir.

## **Plus d'une corde et d'un jour à leur arc**

Détenteurs d'un permis de chasser classique, les chasseurs à l'arc doivent obligatoirement avoir suivi une « journée de formation chasse à l'arc » avant de pouvoir partir en campagne.

Jusqu'à présent, la FIC Paris-HSV assurait en partenariat avec les Chasseurs à l'Arc Franciliens (CAF) cette formation programmée régulièrement un samedi.

Pour répondre de façon satisfaisante à la demande de nombreux candidats et pour offrir toujours plus de services à ses adhérents, notre Fédération a décidé, en liaison avec les CAF de proposer un autre jour de formation spéciale chasse à l'arc : le lundi.

Tous les chasseurs intéressés par cette session particulière qui aura lieu au printemps prochain peuvent s'inscrire auprès de Christine : tél : 01 34 85 33 00.

## **Libre propos d'un chasseur de Paris**

Il n'y a pas pires ennemis de la chasse que certains chasseurs eux-mêmes !

Certains personnages se sont fait un lucratif fonds de commerce en dénonçant les écologistes et en vitupérant contre tous les ministres de l'Ecologie. Plutôt que de suivre de tels manipulateurs, les chasseurs seraient bien inspirés de faire d'abord le ménage dans leurs propres rangs.

L'absolutisme et le corporatisme de petits chefs bornés (administrateurs ou techniciens) menacent la chasse d'une bureaucratie rigide et galopante qui va bientôt faire apparaître l'eurocratie de Bruxelles, pourtant si présente et si tatillonne, comme un havre de laxisme et de tolérance. L'interdiction totale du tir de la perdrix grise dans quelques départements en fournit une illustration. Rappelons à certains présidents de fédérations que la chasse doit rester un plaisir maîtrisé et partagé et ne pas devenir une contrainte permanente et un ennui mortel. Gardons-lui un espace de liberté. *Yves Salmon*

---

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : [fdc75@chasseurdefrance.com](mailto:fdc75@chasseurdefrance.com)

Internet : [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com)

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416